



BULLETIN
D'INFORMATION
ÉLECTRONIQUE
MENSUEL

d'Apprentissage
et de garde des
jeunes enfants

DÉCEMBRE 2022

[MISE À JOUR CONCERNANT
LA DIVISION DE
L'APPRENTISSAGE ET DE LA
GARDE DES JEUNES ENFANTS](#)

[AVANCEMENT DES
PRIORITÉS EN MATIÈRE
DE SERVICES DE GARDE
D'ENFANTS](#)

[PLEINS FEUX SUR
LA RÉUSSITE](#)

[ANNONCES ET
RAPPELS](#)

Message de la sous-ministre adjointe

Bienvenue à la première édition du bulletin d'information électronique mensuel d'Apprentissage et garde des jeunes enfants. Depuis que je suis arrivée au sein de la Division de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, en septembre 2022, j'ai eu l'occasion d'écouter les expériences et les perspectives des membres de notre équipe, des parties intéressées et des partenaires, et d'en tirer des enseignements. L'un des thèmes communs soulevés est la nécessité d'un meilleur échange de renseignements sur le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance et les priorités à venir pour le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le bulletin d'information électronique est l'un des outils que nous utiliserons pour améliorer la communication, et nous sommes impatients de proposer d'autres occasions de consultation. Au nom de la Division de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, d'excellentes fêtes de fin d'année!

Sarah Whiteford

Mise à jour concernant la Division de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants

Au début de cette année, le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance a été créé, en même temps qu'une Division de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Nous avons conçu une nouvelle structure organisationnelle et nous agrandissons notre équipe afin de soutenir le secteur et de faire avancer les priorités du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Manitoba. La Division compte quatre directions : Assurance de la qualité et soutien des programmes; Opérations provinciales; Développement des immobilisations et des espaces; Obligation redditionnelle et communication financières. Pour obtenir leurs coordonnées, veuillez consulter le : www.edu.gov.mb.ca/propos_de_nous.html.

Mise à jour concernant le personnel

Le ministère souhaite la bienvenue aux membres de l'équipe suivants qui se sont joints à la Division de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants au cours des trois derniers mois :

- **Susan Emerson, directrice administrative, Direction des opérations provinciales** : M^{me} Emerson s'est jointe à l'équipe du ministère en septembre 2022, et a récemment remporté un concours en vue de la transition vers ce nouveau portefeuille. Elle était auparavant vice-présidente des opérations du YMCA-YWCA de Winnipeg et responsable de la supervision de ses nombreux programmes communautaires, y compris ceux du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. M^{me} Emerson est titulaire d'un diplôme en études développementales de l'Université de Winnipeg, ainsi que d'un certificat en éducation des adultes du Collège Red River, et elle est accréditée en tant qu'éducatrice des jeunes enfants (EJE III).
- **Nneka Onyenekwu, CPA, CMA, directrice, Direction de l'obligation redditionnelle et de la communication financière** : M^{me} Onyenekwu compte plus de 10 ans d'expérience en gestion financière dans les secteurs privé et public. Elle parle couramment l'anglais et le français et est titulaire d'une licence en comptabilité de l'Université du Nigeria, ainsi que d'une maîtrise en sciences avec spécialisation en économie et en finance de l'Université de Leeds.

- **Jennifer Faulder, directrice administrative, Direction de l'assurance de la qualité et du soutien des programmes** (à compter du 9 janvier 2023) : M^{me} Faulder possède plus de 12 ans d'expérience dans la direction d'équipes diverses et interfonctionnelles dans le domaine de la conception de politiques publiques. Au cours des dernières années, elle a occupé le poste de directrice des Services d'administration scolaire au sein du Ministère, et avant cela, celui de directrice de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances. M^{me} Faulder est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec spécialisation en anglais et en histoire de l'Université de Winnipeg.
- **Debra Mayer, conseillère en éducation des jeunes enfants** : M^{me} Mayer apporte à la Division plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs de l'éducation et de la formation des adultes et de la maternelle à la 12^e année, principalement dans les domaines du développement de la petite enfance, de la conception de programmes et de l'engagement collaboratif. Elle est accréditée en tant qu'éducatrice des jeunes enfants (EJE III) et est titulaire d'une maîtrise en études intégrées et en études communautaires.
- **Carla Fleury-Charles, coordinatrice des comités, Amélioration continue et engagement** : M^{me} Fleury-Charles apporte avec elle une vaste expérience et une formation professionnelle dans les domaines de l'administration des affaires et de la gestion de projet. De plus, elle est titulaire de certificats dans ces domaines, obtenus respectivement au Collège Polytechnique Red River et à l'Université de Winnipeg. Elle parle couramment l'anglais et le français et a travaillé 16 ans dans le secteur public, principalement dans le domaine des relations avec les parties intéressées.

Avancement des priorités en matière de services de garde d'enfants

Le Manitoba a signé deux ententes fédérales en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants : l'accord pancanadien et l'entente bilatérale Canada-Manitoba. Ces deux ententes, qui représentent un investissement combiné de près de 1,3 milliard de dollars sur une période de cinq ans, appuient un engagement commun à accroître la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité et l'inclusion au sein du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Au cours de cette année, de nombreux investissements ont été consacrés au maintien et au recrutement de la main-d'œuvre, à l'expansion des immobilisations et des locaux, et à l'abordabilité.

Pour en savoir plus sur les ententes fédérales et les plans d'action en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, consultez le : www.manitoba.ca/education/childcare/actionplan.fr.html.

Consultation et engagement

Il existe plusieurs comités consultatifs que le Ministère soutient dans le cadre de son travail sur les priorités en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants :

- **La Table de consultation du ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance** : Ce comité est coprésidé par Bonnie Ash et Sarah Whiteford et fournit des conseils et des recommandations au ministre.
- **Le Comité consultatif de parents sur les services de garde d'enfants** : Ce comité est composé d'un groupe diversifié de parents de toute la province qui fournissent des conseils et des recommandations au ministre.
- **Le Comité des compétences et de la formation en matière de garde d'enfants** : Ce comité statutaire dont les membres sont nommés par le ministre est chargé de formuler des recommandations sur toute question relative aux qualifications et à la formation du personnel des établissements de garde d'enfants autorisés.

Pour en savoir plus, consultez le : www.manitoba.ca/education/childcare/resources/committees.fr.html.

Pleins feux sur la réussite

L'engagement d'Oakville à l'égard des services de garde d'enfants

Depuis 2017, Oakville a amassé quelque 1,3 million de dollars pour mettre sur pied la première garderie de sa communauté. Constatant l'afflux de familles qui s'installent dans les régions environnantes pour profiter des possibilités d'emploi en milieu rural, les membres de la communauté d'Oakville ont mené un sondage dont les résultats ont révélé un besoin important en matière de services de garde d'enfants. Le 14 octobre 2022, le Manitoba et le Canada ont annoncé un investissement de 1,02 million de dollars dans le projet d'immobilisations du centre communautaire d'Oakville, qui permettra de créer 40 nouvelles places en garderie. Oakville a ensuite reçu un don anonyme de 1 million de dollars qui l'a aidé à dépasser son objectif de collecte de fonds pour le projet d'agrandissement de son centre communautaire et la nouvelle garderie. Oakville prévoit que son nouvel établissement de garde d'enfants sera opérationnel à l'automne 2023.

Pour obtenir des renseignements sur le Fonds d'immobilisations du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et sur l'admissibilité aux projets, consultez le : www.gov.mb.ca/education/childcare/resources/building_fund.fr.html.

Remboursement des frais de scolarité en éducation de la petite enfance

Le Manitoba a récemment lancé une initiative de remboursement des frais de scolarité pour les étudiants actuellement inscrits à un programme de formation en éducation de la petite enfance dans la province pour les années universitaires 2021–2022 et 2022–2023. Les étudiants peuvent poser leur candidature en fournissant la preuve de leur inscription, de leur réussite dans le programme et des frais de scolarité payés pour chaque année. Le remboursement des frais de scolarité peut atteindre un maximum de 5 000 dollars par an.

Pour obtenir de plus amples renseignements et savoir comment poser sa candidature, consultez le : www.gov.mb.ca/education/childcare/students_workforce/ece_tuition_support.fr.html.

Vous êtes un fournisseur de services de garderie et vous souhaitez communiquer avec votre coordonnateur des services de garderie?

Garde d'enfants — accès en ligne est la principale plateforme logicielle soutenant les opérations commerciales de tous les établissements de garde d'enfants. Chaque fournisseur de services de garderie dispose d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour accéder à Garde d'enfants — accès en ligne. Vous pourrez voir le nom et les coordonnées de votre coordonnateur des services de garderie sur la page de votre établissement. [Ouvrir une session/Garde d'enfants — accès en ligne \(gov.mb.ca\)](http://www.gov.mb.ca/education/childcare/students_workforce/ece_tuition_support.fr.html).

Pour toute question d'ordre général concernant la Division de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants :

Site Web : www.manitoba.ca/childcare

Courriel : cdcinfo@gov.mb.ca

Téléphone : 204 945-0776

Si vous souhaitez retirer votre adresse électronique de la liste de distribution du bulletin d'information électronique mensuel d'Apprentissage et garde des jeunes enfants, veuillez envoyer un courriel à : melcc-ed@gov.mb.ca.